

CENTRE INFORMATIQUE DOUANIER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION INTERSYNDICALE DU 22 SEPTEMBRE

Le CID, mauvais élève en matière de télétravail ?

Le 22 septembre s'est tenue au CID une réunion intersyndicale sur le télétravail.

L'évolution sanitaire en Ile de France et la circulation active du virus ont conduit les élus CGC-Douane et Solidaires à solliciter en urgence une réunion intersyndicale sur la situation du télétravail au CID.

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2021

Le CID confirme le lancement de la campagne de TT conventionnel 2021. Les agents qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà adresser une demande à leur chef de pôle et ce jusqu'au 30/09/2020.

Pour la CGC-Douane, le télétravail actuel ne relève pas d'une campagne d'inscription en mode conventionnel dont l'instruction est en cours d'élaboration à la DG, modifiant nécessairement les critères d'attribution. Nous sommes toujours, et le Flash info sur la crise sanitaire l'a rappelé, en télétravail Covid exceptionnel, et vu les statistiques COVID rien ne permet de croire que cela s'arrêtera le 31 décembre.

LA POSITION DU CID SUR LE TT « CRISE SANITAIRE »

Pour le CID, les demandes de TT « crise sanitaire » sont examinées au regard de critères stricts.

Les agents vulnérables et « ex-vulnérables » entrent naturellement dans le champ d'application du décret. Les demandes sont instruites en liaison avec le médecin de prévention. Le TT est favorisé dès lors que les fonctions le permettent.

Dans le cas contraire, le retour en présentiel se fait en concertation avec le médecin de prévention qui prescrit, le cas échéant, un aménagement de poste (cf. bureau seul, fourniture de masque chirurgicaux, mesures hygiène etc).

Les autres demandes de TT « crise sanitaire » sont quant à elles examinées au regard des critères suivants :

- déplacement en transport en commun ;
- densité d'occupation des bureaux.

Pour la CGC-Douane, ces critères locaux sont plus restrictifs que les textes réglementaires. D'ailleurs, en terme de TT, le CID est loin derrière la SI et la DNSCE qui ont largement développé le TT. Or, dans le contexte de crise sanitaire, les mesures de protection collective comprennent les mesures organisationnelles qui restent les plus efficaces pour éviter les risques en supprimant les circonstances d'exposition. Le TT est un mode d'organisation du service. D'autant que tout au long du confinement, les agents du CID ont largement démontré leur capacité à faire du TT. Nous avons aujourd'hui l'opportunité de capitaliser sur ces compétences émergentes. Enfin, le port du masque quotidien sur le lieu de travail, malgré la possibilité de prendre des pauses pour s'oxygéner génère de l'oppression que le TT pourrait soulager.

Le Directeur réfute la comparaison avec la DG dont les agents se déplacent principalement en transport en commun et occupent des espaces de travail réduit. Il réfute également la comparaison avec la DNSCE au motif que le TT y est pratiqué depuis plus longtemps.

SITUATION DU TT AU CID

Pour le CID, les demandes peuvent être déposées par les agents vulnérables ou par les agents dont la densité de bureaux est avérée. Il souligne en outre la difficulté pour les chefs de pôles de manager des agents en présentiel et en TT, d'autant qu'il ne dispose pas de portable pour tout le monde.

La CGC dénonce l'analyse locale des demandes de TT qui doivent relever du décret du 05/05/2020 « TT Crise sanitaire » et non du TT conventionnel. Nous demandons au Directeur d'assouplir le traitement des demandes de TT. La CGC demande également que des formations soient mises en place pour aider les managers à superviser des équipes en mode télétravail.

Au total, s'agissant du TT Crise sanitaire, les demandes seront étudiées au coup par coup.

A l'issue de la réunion, le Directeur explique qu'il prépare des groupes de travail pour organiser le TT conventionnel au CID.

Compte tenu du contexte sanitaire, la CGC encourage vivement les agents qui le souhaitent, à déposer leur demande de TT liée au contexte COVID.